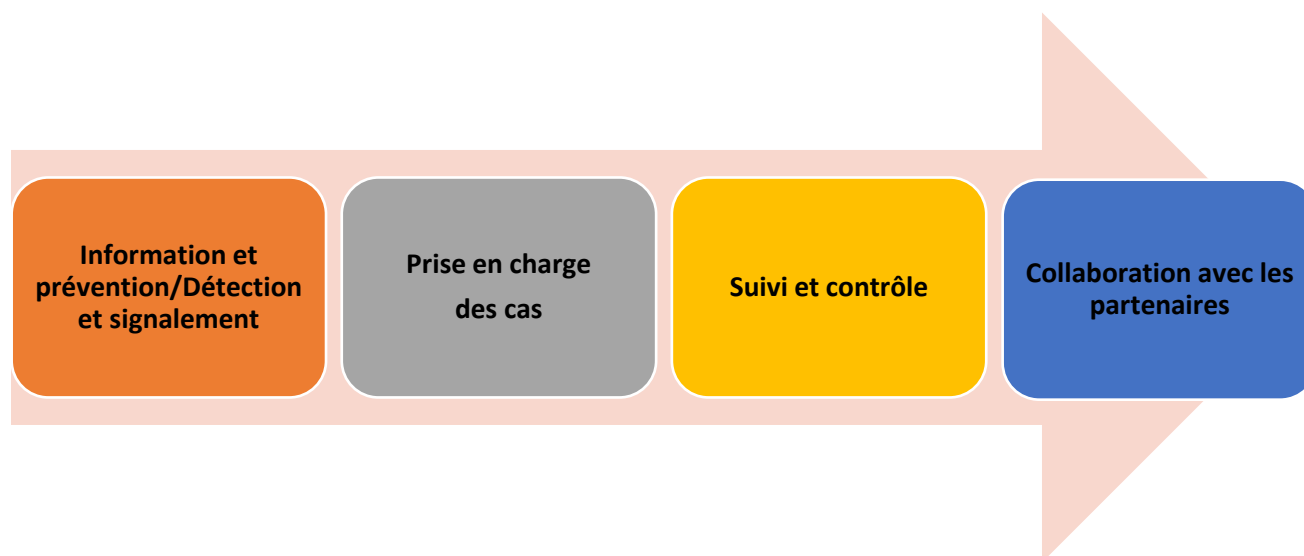




PLAN D'ACTION CONTRE LES POUX

Lien utiles : [Comment traiter et prévenir les poux? - Portail Santé - Luxembourg](#)

Ce plan d'action se décompose en différents axes, décrits ci-dessous. Son objectif est de **limiter la propagation des poux** sans dramatiser la situation, tout en impliquant **les familles et le personnel éducatif**.



Axe 1 : Information et prévention / Détection et signalement

Cette étape vise à la sensibilisation du personnel éducatif à l'observation des signes de pédiculose (démangeaisons, rougeurs, lentes visibles) et à l'information des parents dès la suspicion de poux chez un élève avec notamment :

- L'importance d'un contrôle régulier de la tête des enfants.
- Les traitements disponibles (shampoings, peignes fins, méthodes naturelles).
- Les mesures d'hygiène (lavage des vêtements, literie, objets personnels).
- L'absence d'éviction scolaire obligatoire, sauf en cas de forte infestation non traitée.



➔ Pour les écoles et les lycées :

Dans le cadre des réunions systématiques réalisées en début d'année scolaire pour organiser et planifier la surveillance médico-socio-scolaire et les activités de promotion de la santé, ***l'Equipe de Santé Scolaire (ESS)*** informe, les directeurs de région pour les écoles fondamentales et les directeurs des lycées, sur la problématique des poux dans le milieu scolaire. Elle sollicite leur collaboration pour la transmission aux enseignants de la documentation suivante :

- Le plan d'intervention
- La lettre pour les enseignant(e)s : « ***Les poux nous restent fidèles (2)*** ».
- Les lettres pour les parents : « ***Les poux sont parmi nous (3)*** », « ***Les poux persistent encore ! (4)*** ».
- La brochure intitulée « ***La famille Poux s'installe*** » que les écoles peuvent commander en format papier auprès du secrétariat de la médecine scolaire en envoyant un e-mail à : secmedscol@ms.etat.lu

➔ Pour les parents :

L'équipe médico-socio-scolaire adresse aux parents des enfants fréquentant le cycle 1, des informations sur le système de surveillance scolaire ainsi qu'une présentation de l'équipe affectée à leur école. A ce courrier s'ajoute des informations générales concernant la santé des petits élèves, ainsi que la lettre pour les parents : « ***Les poux sont parmi nous (3)*** ».

Axe 2 : Prise en charge des cas de pédiculose

Cette étape vise une prise en charge précoce dès la détection du premier cas de poux dans une classe. Voici les actions à mener :

- L'envoi de recommandations pour une prise en charge immédiate par les familles.
- La vérification du suivi du traitement au moment du retour en classe (sans stigmatisation).

Lorsque des poux sont détectés dans une classe, l'enseignant(e) responsable est invité(e) à distribuer à tous les élèves de la classe affectée la lettre aux parents : « ***Les poux sont parmi nous (3)*** ». Sur cette lettre se trouve le lien vers le site santesecu.public.lu permettant d'accéder à la brochure : « ***La Famille Poux s'installe*** ».



L'enseignant(e) informe également (par e-mail, téléphone) ***l'Equipe de Santé Scolaire*** référente de l'école ou du lycée concerné.

Axe 3 : Suivi et contrôle

Cette étape vise à :

- Assurer le suivi de la situation dans la classe et l'école avec un rappel aux familles si nécessaire jusqu'à l'élimination définitive de l'épisode de pédiculose.
- Réévaluer la situation après deux semaines afin de vérifier l'efficacité des mesures mises en place.
- Mener des actions éducatives en classe sur l'hygiène et la prévention des poux.

➔ Réévaluation et actions complémentaires

Si après deux semaines, les poux persistent. L'enseignant(e) de la classe qui assure le suivi, fait appel à l'Equipe de Santé Scolaire référente de l'école ou du lycée en question.

L'ESS référente :

- Rend visite à la classe et examine les enfants.
- Distribue à chaque enfant la lettre destinée aux parents : « ***Les poux persistent encore!(4)*** ».
- Envoie aux parents des enfants porteurs de poux, un « **Avis de présence de poux (5)** ».
- Prend contact avec les familles concernées si nécessaire.

Si après deux semaines, les poux persistent toujours, l'enseignant(e) de la classe qui assure le suivi de la situation, rappelle l'Equipe de Santé Scolaire référente.

L'ESS référente :

- Retourne voir la classe et réexamine les enfants.
- Prend en charge les familles des enfants atteints (besoins spécifiques de l'enfant ou de la famille concernée, situation particulière de l'enseignant(e) de l'école, réactions exagérées ou stigmatisantes de certains parents etc...).
- Informe le **Chef de la Division de la Médecine Scolaire**, qui au besoin informe la **Division de l'Inspection sanitaire**.
- Planifie une concertation interdisciplinaire en vue d'une prise en charge intensifiée.
- Organise des activités supplémentaires : réunion avec les parents, les responsables de la commune ...



Axe 4 : Collaboration avec les partenaires

Tout au long de l'année scolaire, cette étape vise à développer avec les enseignants, les élèves et les parents, une relation de confiance et un partenariat au bénéfice d'une lutte efficace contre les pédiculoses.

L'ESS référente peut, à la demande, organiser des ateliers et des campagnes d'information en début d'année scolaire et/ou lors d'épisode de pédiculose afin de limiter la propagation des poux.